



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

anesthésistes

Question écrite n° 23930

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur les problèmes de recrutement que connaît actuellement le métier de médecin anesthésiste. Il souhaiterait connaître les orientations prises par le Gouvernement afin de pallier ce risque de pénurie.

Texte de la réponse

La démographie médicale aujourd'hui est caractérisée à la fois par une densité globale élevée (333 médecins pour 100 000 habitants, près de trois fois plus qu'en 1970) et par des situations très variables selon les spécialités, le mode d'exercice et la répartition géographique de l'offre. La forte croissance démographique du corps médical s'est accompagnée d'une nette augmentation de la part des spécialistes qui est passée de 43 % en 1984 à 51 % en 2000. Cela correspond à une augmentation du nombre de spécialistes très importante en valeur absolue, de près de 40 000 en quinze ans. Une des spécialités médicales ayant bénéficié de cette forte augmentation est précisément l'anesthésiologie, dont les effectifs sont passés de 7 324 au 1er janvier 1984 à 10 140 au 1er janvier 2003, soit une augmentation d'un peu plus de 38 % en 18 ans. Des difficultés liées à l'évolution du nombre d'anesthésistes peuvent apparaître dans certaines zones géographiques. Face à ces difficultés et malgré une longue période à numerus clausus faible, le nombre de postes pour l'anesthésie réanimation au concours de l'internat est passé de 160 en 1994 à 200 en 2000 et à 240 pour 2003, soit une augmentation de plus de 67 % en moins de 10 ans. Cet effort sera poursuivi dans les prochaines années.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23930

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 août 2003, page 6602

Réponse publiée le : 15 décembre 2003, page 9676